

Province de Liège

BULLETIN PROVINCIAL

Périodique

Sommaire

N° 59 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

*Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 5 septembre 2005
relative au pavoisement des édifices publics*

Page : 224

N° 60 AFFAIRES ETRANGERES - CONSULATS

Page : 225

N°59 PAVOISEMENT DES EDIFICES PUBLICS

Circulaire de Monsieur le Gouverneur du 5 septembre 2005 relative au pavoisement des édifices publics

*A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres
A Mesdames et Messieurs les Présidents
des Centres Publics d'Aide Sociale
des Communes de la Région de langue
française de la Province de Liège*

Pour information :

A Mme et M. le Commissaire d'Arrondissement

*Madame, Monsieur le Bourgmestre,
Madame, Monsieur le Président,*

En exécution des dispositions de l'article 1er de l'arrêté royal du 5 juillet 1974 concernant le pavoisement des édifices publics remplacé par l'arrêté royal du 2 avril 1998 et de l'article 5 du décret du 3 juillet 1991 du Conseil de la Communauté Française, je vous prie de faire arborer le drapeau National, le drapeau de la Communauté Française et le drapeau Européen sur les édifices publics le 24 octobre, à l'occasion de la Journée des Nations Unies.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Bourgmestre, Madame, Monsieur le Président, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Gouverneur de la Province,

Michel FORET

N° 60 AFFAIRES ETRANGERES - CONSULATS

PAYS	NOMS	OBJET	LIEU	CIRCONSCRIPTION
<i>REPUBLIQUE DOMINICAINE</i>	<i>Monsieur Juan Manuel MERCEDES GRACIANO</i>	<i>A été nommé Vice-Consul de la République dominicaine</i> <i><u>Chancellerie du Consulat général</u></i> <i>Grote Steenweg, 7 2600 BERCHEM</i> <i><u>Adresse privée</u> Avenue Winston Churchill, n° 57 1180 BRUXELLES</i>	<i>ANVERS</i>	<i>Toute la Belgique, à l'exception des Provinces du Brabant flamand, du Brabant wallon et la Région de Bruxelles-Capitale</i>
<i>FRANCE</i>	<i>Monsieur Patrick FERS</i>	<i>A été nommé Consul général de France</i> <i><u>Chancellerie du Consulat général</u></i> <i>Rue St Remy, 1 4000 LIEGE</i> <i><u>Adresse privée</u> Avenue des Ormes, 12 4000 LIEGE</i>	<i>LIEGE</i>	<i>Les Provinces de Liège, de Luxembourg et de Namur</i>